MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

CABINET

N° 0515 /MFBPP-CAB

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

URGENCE SIGNALEE

NOTE CIRCULAIRE
AUX DIRECTEURS GENERAUX DE :

- la banque commerciale internationale (BCI) ;
- la congolaise de banque (LCB) ;
- la banque congolaise de l'habitat (BCH) ;
- la société des postes et de l'épargne du Congo (SOPECO) ;
- la MUCODEC.

Le paiement des salaires du mois de mars 2010 est couplé à un contrôle physique des agents civils et militaires de l'Etat bénéficiaires.

A cet effet, des dispositions particulières sont prises pour :

- le paiement prioritaire des titulaires des salaires dont les cartes nationales d'identité seront soumises à une authentification par les services compétents de la direction générale de la police nationale ;
- le paiement, dans un deuxième temps, des autres tiers et ayant-droits détenteurs de procurations et autres supports justificatifs qui les déposeront aux caisses, pour examen préalable, par une commission mise en place à cet effet au cabinet du ministre.

D'autre part, en vue de prévenir toute atteinte à l'ordre public, des équipes de la gendarmerie nationale veilleront au bon déroulement de la paie dans les différents sites.

Fait à Brazzaville, le 24 MARS 2010

Le directeur de cabinet du ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
REPUBLIQUE DU CONGO
UNITE TRAVAIL PROGRES
Le Directeur de Cabinet
CABINET

Jean-Raymond DIRAT